



ccitoyen.paysdesvans@orange.fr

Depuis plus d'un an, la commission ZERO DECHET du Collectif demandait au SICTOBA une visite du centre de tri des déchets recyclables (**bacs jaunes**), MeTRIPolis à Portes-les-Valence (Drôme).

*Le Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures de la Basse Ardèche (SICTOBA) assure la compétence collecte et traitement des déchets ménagers de 56 communes réparties au sein de 4 communautés de communes adhérentes dont la Communauté de Communes du Pays des Vans en Cévennes.*

Enfin, le 12 Juin dernier, nous étions neuf (membres de la commission et adhérents) à profiter de l'organisation de cette visite, à laquelle participaient d'autres groupes de Valgorge et Vogüë.

Le transport en autocar était pris en charge par le SICTOBA.

La visite, accompagnée par une guide, salariée de l'Association Les Connexions d'Alba-la-Romaine, se divisait en deux parties :

- Une partie en salle pédagogique, avec présentation du centre de tri, et parcours ludique pour aborder les consignes de tri, le réemploi et les procédés de recyclage. Ce temps a permis un échange et des réponses aux questionnements des participants.
- Une partie audio-guidée en immersion dans le centre de tri. Un parcours sur des passerelles (très abordables même pour les personnes sujettes aux vertiges) qui nous a permis de découvrir les différentes étapes et les machines permettant le tri et l'envoi en filières de recyclage des différents déchets des **bacs jaunes** du territoire du SYTRAD, syndicat de traitements des déchets Ardèche-Drôme, dont le SICTOBA pour notre territoire, est adhérent.

*Le SYTRAD regroupe 12 structures intercommunales (communautés d'agglomération, communautés de communes, syndicats de collecte) de l'ARDECHE et de la DRÔME, soit 337 communes et 520 588 habitants.*

*Le SYTRAD est ainsi au service de 70% de la population drômoise et de 30% de la population ardéchoise.*

*En 2019, le Syndicat de Traitement des Déchets Ardèche et Drôme (SYTRAD) a construit un nouveau centre de tri des collectes sélectives en partenariat avec le Syndicat des Portes de Provence (SYPP) et le Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures ménagères de la Basse Ardèche (SICTOBA).*

*Une fois le geste de tri effectué par les habitants du territoire du SYTRAD, du SYPP et du SICTOBA les collectivités-membres collectent les déchets afin de les acheminer vers le centre de tri des collectes sélectives MeTRIPolis de Portes-lès-Valence.*

## Le centre MeTRIPolis

**METRIPOLIS** est un centre qui accueille **tous les emballages** : plastiques, cartons et cartonnettes, emballages en acier et aluminium, ainsi que **tous les papiers**.

### LE BATIMENT :

- 2500 m2 de chaîne de tri
- 14 m de haut (soit un immeuble de 5 étages)
- 8500 m2 de surface **SOIT 33 TERRAINS DE TENNIS !**

## LES EQUIPEMENTS :

- 24 machines qui forment l'ensemble du process
- 1250 m de tapis qui relient les machines entre elles
- 2 robots trieurs dotés d'intelligence artificielle pour reconnaître les types de matériaux

MAIS également des HUMAINS, hommes et femmes placés en bout de ligne, pour l'opération finale du tri. Ces contrôleuses et contrôleurs de qualité permettent de vérifier les matériaux pré-triés par les machines, les diriger vers les bonnes filières de recyclage et écarter les objets refusés, comme les jouets en plastique, les emballages pleins, les textiles....

Leur rôle est très important, mais leur tâche est difficile, le bruit est assourdissant, la cadence rapide, ils n'ont pas tous de protection sur les oreilles, ni de masque.

**L'INFORMATION IMPORTANTE**, c'est de ne pas oublier que ces agents trient nos déchets.

Un meilleur tri à la maison de chaque habitant, permettrait que leur travail se déroule dans de bonnes conditions sanitaires.

**150 tonnes d'emballages et de papiers arrivent chaque jour  
au centre de tri**

*SOIT l'équivalent de 25 ELEPHANTS        ...  
chaque jour...*

*uniquement pour la région Drôme Ardèche !*

**TOUS LES EMBALLAGES SE TRIENT  
ET LES PAPIERS AUSSI**

**-> BACS JAUNES**

Qu'appelle-t-on un emballage ménager : un emballage est ce qui contient un produit qui sert à le protéger, à le stocker et à le transporter.

Seuls les emballages en plastique, carton ou métal vont au bac jaune. **Les objets ne sont pas acceptés.**

|  |  |                                      |
|--|--|--------------------------------------|
| <b>Emballages métalliques</b>            | <b>Sacs, sachets, films et blisters</b>  | <b>Sachets et feuilles aluminium</b> |
| <b>Bouteilles, flacons en plastiques</b> | <b>Pots, boîtes, barquettes et tubes</b> | <b>Bouchons, couvercles</b>          |
| <b>Briques alimentaires</b>              | <b>Capsules</b>                          | <b>Journaux, magazines</b>           |
| <b>Emballages cartonnettes</b>           |  |                                      |

## Petit résumé du parcours des emballages

Les déchets arrivent par camions, imaginez le nombre de camions par jour....**pour 25 éléphants !**

Dès leur arrivée, les camions passent sur un pont bascule afin d'être identifiés et pesés.

Une fois déchargés, ils repassent sur la bascule pour une pesée à vide. Ce qui permet de déterminer le poids des emballages et des papiers collectés.

Ensuite les camions déchargent leur contenu dans un hall de réception avant la prise en charge. Les déchets sont déversés dans la trémie d'alimentation de la chaîne de tri et le parcours commence.

Par différents procédés mécanique, optique, magnétique et manuel, les déchets d'emballages et les papiers vont être séparés par tailles, formes et matériaux.

Différentes étapes, différentes machines et robots permettent :

- la séparation des déchets en fonction de leurs formes : corps creux (boîtes de conserve, canettes, briques alimentaires, flacons plastiques, pots et barquettes), et corps plats (papiers, journaux, magazines, cartons)
- la séparation par matériaux :
  - corps creux comme les emballages plastiques rigides (bouteilles), métal ferreux (boîte de conserve), métal non ferreux (canettes en aluminium)
  - corps plats comme les journaux, les papiers, les films plastiques

Tout au long du parcours, des trieurs optiques et des bras robotisés permettent d'affiner le tri.

Après avoir été triés par tailles, formes et matériaux les emballages et papiers sont dirigés vers des cabines de tri manuel, et là : plus de machines mais des contrôleurs de qualité qui permettent de rediriger les éléments ayant échappé au tri, vers le début du parcours de tri ou de les écarter (refus de tri).

Il est bon de rappeler qu'il existe **plusieurs types de refus de tri**. Les plus importants sur notre territoire sont :

- les déchets en sac : il ne faut pas mettre dans le bac jaune les emballages et papiers dans des sacs fermés, il faut les mettre en vrac
- les sacs d'ordures ménagères : erreur, ils doivent aller dans les bacs gris. Cette erreur nous coûte cher car 1 seul sac d'ordures ménagères dans un bac jaune correspond en moyenne à 25 % du poids de ce bac jaune.
- les emballages encore pleins : les vider avant, cela paraît évident mais bon...
- les déchets imbriqués les uns dans les autres : genre une pile de pots de yaourt

Mais dans les bacs jaunes ont été retrouvés aussi hélas 🤔 : des déchets électriques, électroniques, des médicaments, des textiles, des déchets hygiéniques.....et une batterie (instrument de musique) ! des skis 😬 ! Des bouteilles de gaz 😱 !.....

Une fois ce passage effectué, les emballages et les papiers sont envoyés vers une presse et compactés par matériaux sous forme de balles. Ces balles seront ensuite expédiées par camions vers 9 centres de recyclage (voir la carte ci-jointe).

## **30 000 tonnes de déchets sont traités par an pour le territoire du SYTRAD**

Il existe plusieurs filières de recyclage et MeTRIpolis favorise les sites situés en France et en Europe.

A titre d'exemple de recyclage :

|                           |                   |
|---------------------------|-------------------|
| 11 bouteilles de lait     | = un arrosoir     |
| 120 canettes en aluminium | = une trottinette |
| 27 bouteilles plastique   | = un pull polaire |

**Mais** 

**les déchets ne peuvent pas être recyclés indéfiniment !  
(exceptés les objets en métal)**

**CONCLUSION : le déchet le mieux recyclé est celui qui n'est pas produit !**

Notre visite a été instructive, sympathique, et nous avons envie de la partager avec vous.

Nous vous invitons à visiter le site internet du SICTOBA et de METRIPOLIS.

Une vidéo, des croquis et des photos vous permettront de mieux comprendre le tri et d'informer autour de vous de l'importance du tri sélectif.